



Société française d'héraldique & de sigillographie

Titre	Sceaux et armoiries des Massiet, famille ancienne et éteinte. Les problèmes posés par l'utilisation des armoiries : un cas d'école ?
Auteur	Dominique DELGRANGE
Publié dans	<i>Revue française d'héraldique et de sigillographie - Études en ligne</i>
Date de publication	novembre 2018
Pages	9 p.
Dépôt légal	ISSN 2606-3972 (4 ^e trimestre 2018)
Copy right	Société française d'héraldique et de sigillographie, 60, rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris, France
Directeur de la publication	Jean-Luc Chassel

**Pour citer
cet article** Dominique DELGRANGE, « Sceaux et armoiries des Massiet, famille
ancienne et éteinte. Les problèmes posés par l'utilisation des
armoiries : un cas d'école ? », *Revue française d'héraldique et de
sigillographie – Études en ligne*, 2018-4, novembre 2018, 9 p.
http://sfhs-rfhs.fr/wp-content/PDF/articles/RFHS_W_2018_004.pdf

**REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE**

Adresse de la rédaction : 60, rue des Francs-Bourgeois, 75141 Paris Cedex 03

Directeur : Jean-Luc Chassel

Rédacteurs en chef : Caroline Simonet et Arnaud Baudin

Comité de rédaction : Clément Blanc-Riehl, Arnaud Baudin, Pierre Couhault,
Jean-Luc Chassel, Dominique Delgrange, Hélène Loyau, Nicolas Vernot

Comité de lecture : Ghislain Brunel (Archives nationales), Jean-Luc Chassel (université Paris-Nanterre),
Marc Gil (université Charles-de-Gaulle-Lille III), Laurent Hablot (EPHE), Laurent Macé (université
Toulouse-Jean-Jaurès), Christophe Maneuvrier (université de Caen), Christian de Mérindol (musée
national des Monuments français), Marie-Adélaïde Nielen (Archives nationales),
Michel Pastoureau (EPHE), Michel Popoff (BnF), Inès Villela-Petit (BnF)

ISSN 1158-3355

et

**REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE
ÉTUDES EN LIGNE**

ISSN 2006-3972

© Société française d'héraldique et de sigillographie

SIRET 433 869 757 00016

***Sceaux et armoiries des Massiet,
famille ancienne et éteinte.
Les problèmes posés par l'utilisation
des armoiries : un cas d'école ?***

Dominique DELGRANGE

Il y avait au XVIII^e siècle, en Flandre, deux familles distinctes portant le nom de Massiet : une ancienne noble, ou plutôt anoblée, qui tombait en quenouille, et une autre, issue de la bazoche, qui subsiste encore sous le nom de Massiet du Biest¹ et qui manifestait alors des vellétés de rattachement avec la première.

Un procès opposa au cours des années 1770 les ayant-droits des Massiet nobles, représentés par les familles de Beauafort, Imbert de la Basecque, Nedonchel, Montmorency-Robecq, aux « autres » Massiet. Ces derniers, comme l'a fort pertinemment montré Fabrice Demeulenaere, n'ont jamais pu prouver qu'ils descendaient du même lignage et « ayant accumulé les faux [...] s'exposèrent à de graves mécomptes [...]». Un anoblissement en bonne et due forme aurait pu être obtenu tôt ou tard puisqu'ils occupaient de hautes fonctions et figuraient dans le patriciat local... »². Au contraire, dans les années 1770, s'entêtant à partir d'une position basée sur des preuves plus que minces, contrefaites, ils eurent à subir à partir de 1769, et pendant plus de dix ans, une affaire qui se solda par un procès à leurs dépens³.

I. SOUVENIRS HERALDIQUES ET GENEALOGIQUES DU XVII^e SIECLE

Quelle valeur faut-il attribuer aux écrits de Jean Le Carpentier⁴ ? Dans son *Histoire généalogique des Pays-Bas*⁵, suivant son habitude et sa technique, il mélange tout, mentionnant les Massiet par fragments, sans offrir la possibilité d'établir des liens, ce qui

1. Famille tout à fait honorable qui donna des magistrats, un maire et sénateur d'Hazebrouck.

2. Fabrice DE MEULENAERE, « La famille Massiet du Biest, aperçu généalogique, origines réelles ou présumées », *Flandre-Artois Généalogie*, 1995, p. 161.

3. AD Nord, Placards 8337. Procès imprimé, avec l'exposé des preuves de la généalogie forgée remontant jusqu'à Gosselin de Quienville (Hondeghe) et le rétablissement de la véritable ascendance, sur sept générations, de ces Massiet.

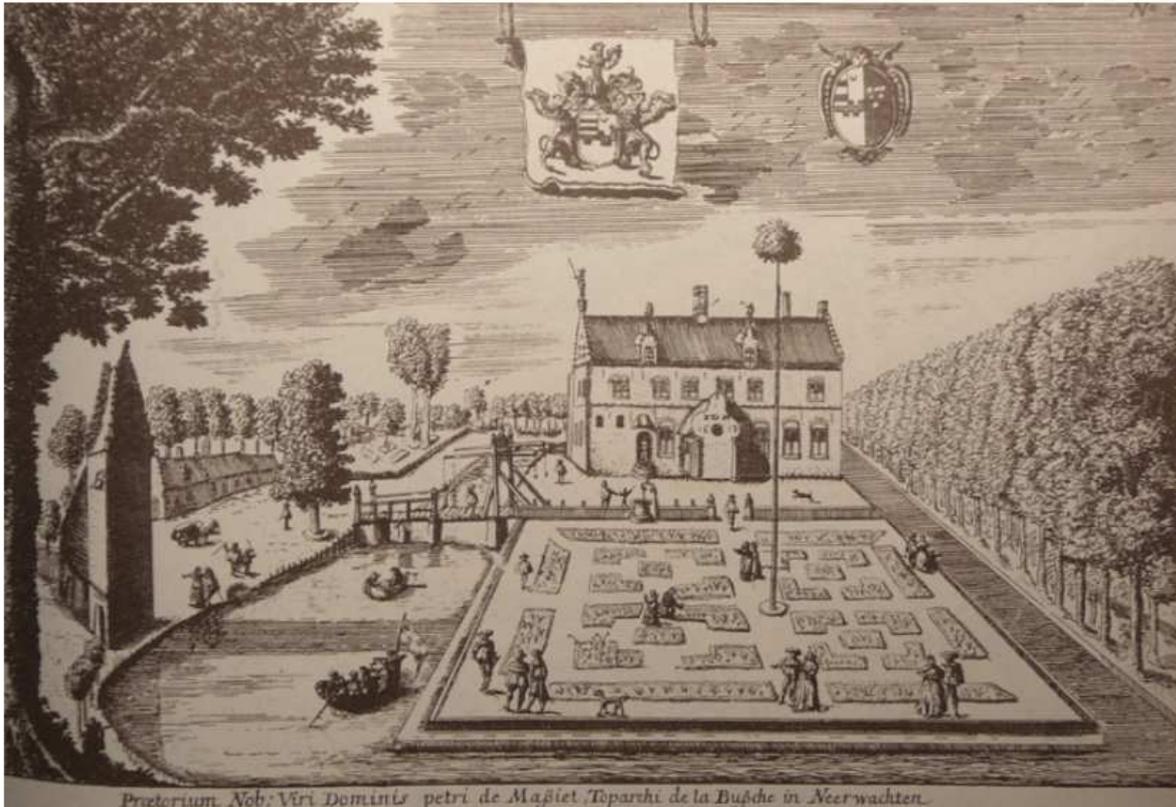
4. Fabrice de Meulenaere et Gérard Janssen n'évoquent pas les rubriques « Massiet » tirées de l'*Histoire généalogique* de Le Carpentier (voir n. 5). J'ai cru utile de les signaler – bien que persuadé qu'elles n'apportent aucune lumière – ne serait-ce que pour montrer une nouvelle fois la difficulté qu'il y a à consulter Le Carpentier, ouvrage ancien entaché d'erreurs involontaires et où se glissent des pièges sciemment installés par l'auteur. Sur Le Carpentier, consulter Vendegies, André Le Glay, etc... qui mettent en garde contre le contenu de ses productions imprimées.

5. Jean LE CARPENTIER, *Histoire généalogique des Pays-Bas*, 2 vol., Leyde, 1664, t. 2, p. 773.

Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne – 2018-4

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2018

est la négation même de la généalogie. Le Carpentier lance ou propage la légende : Othon Massiet ou Machiet, père d'une Agnès, épouse de Guillaume de Saint-Martin à Cambrai vers 1230, est donné comme ancêtre de Baudouin Massiet, sire de Staple, marié à Agnès de Hocron en 1517 ! L'auteur embrouille encore tout, faisant suivre sa série par un autre Othon de Machiet⁶ (en citant Philippe de L'Espinoy) en 1367 et donne des armoiries, une tête de bœuf, sans rapport avec celles qu'on trouve chez les Massiet. Il termine sa liste, toujours sans donner aucun lien, avec Jacques de Machiet, seigneur de la Bussche, époux d'Isabeau de Zuytpeene⁷.



1. Manoir de la Bussche à Bas-Warneton.

Les armes de Massiet sont placées au milieu, sur une banderole tenue par deux lacets : brisées d'un croissant au canton senestre, timbrées d'un heaume avec lambrequins, un demi-griffon issant pour cimier, supporté par deux griffons. A « second » de l'écu parti, on croit pouvoir distinguer sept besants, armes correspondant à l'alliance Massiet-de Vicq (Sanderus, *Flandria Illustrata*, Leyde, 1735).

Ce Jacques de Massiet est bien repéré. Il est connu par un acte du 1^{er} février 1600 qui lui accorde la chevalerie, ceci signifie que la famille est considérée comme appartenant

6. Ces ancêtres présumés ne se retrouvent pas sur la fausse généalogie composée en 1769 pour Louis et Philippe Massiet (AD Nord, placards 8337) où on s'est évertué à les rattacher aux Quienville-Hondeghem et même aux Arkel (par pure similitude d'armoiries).

7. Le Carpentier, comme ses collègues et contemporains les Launay, utilise systématiquement plusieurs orthographes, même pour des noms récents diffusés sous une forme bien arrêtée par les publications imprimées. Quel intérêt à confondre Massiet avec Machiet ? La courte généalogie des Massiet nobles donnée dans *Flandria Illustrata* de SANDERUS, édition néerlandaise, Leyde, 1735, t. 1, p. 261, est plus concordante que celle de Le Carpentier et l'orthographe y est bien « Massiet ».

déjà à la noblesse, puisqu'il n'y a pas mention d'anoblissement⁸. Sa généalogie remontante a été donnée par Fabrice Demeulenaere⁹.

La gravure insérée dans la « *Flandria Illustrata* » de Sanderus représente le manoir de la Bussche à Bas-Warneton avec les armoiries de Pierre Massiet, brisées d'un croissant, du vivant de son père (*fig. 1*). Il est titré chevalier, « seigneur de Zuytpeene, de Kemmelhove en Eecke, de La Bussche à Bas Warneton, de Maeneschyn à Wytschaete, de Eeckethiense à Flêtres, de La Motte, et de Bas-Warneton », né le 13 Juin 1591¹⁰. A droite, les armoiries, dans un cartouche surmonté d'une tête d'ange, sont celles de Massiet et de Vicq¹¹. Le couple vivait dans les années 1630, les costumes des personnages sur la gravure de Sanderus suivent cette datation.

II. SCEAUX, CACHETS ET ARMOIRIES

1. Les Massiet nobles

a. sceau d'Henri Massiet en 1393

Type héraldique : écu à la fasce bretessée et contre-bretessée (Hondegheem), une merlette à senestre en chef et au franc-quartier chargé de deux fasces (Wallon-Cappel), posé dans un trilobe à redents.

Légende : S' HEN/RIC • M/AISES

Diamètre : 22 mm.

Sources : Demay, *Flandre*, n°2355. AD Nord B 489/12697 : « Reliefs de fiefs des châtelainies de Cassel, de Bourbourg et du bois de Nieppe. Cassel, 28 juillet 1393 » (*fig. 2*).



2



3

2. Sceau d'Henri Massiet en 1393 (ANF, moulage sc/F 2355).

3. Sceau de Jean Lassiet, homme de la cour de Cassel en 1445.

On remarquera que le franc-quartier est passé à senestre (ANF, moulage sc/F 2356).

Tous droits réservés aux Archives nationales, Paris.

8. AE R 143/1.213 dans Paul JANSSENS, Luc DUERLOO, *Armorial de la noblesse belge*, Bruxelles, 1992, t. 2, p. 715.

9. DEMEULENAERE, « La famille Massiet du Biest » (cité n. 2), p. 161.

10. Notice généalogique fournie par Henri DESCAMPS, *Sources généalogiques et historiques des Provinces du Nord* (http://asso.nordnet.fr/paysdeferrain/wambrechies/wambrechies_sghpn.htm, consulté le 14/10/2018).

11. Dorothée de Vicq, fille de Martin, seigneur de Warnave en Nieppe, d'Oosthove en Nieppe, grand bailli de La Gorgue et du pays de Lalloeu, et de Louise de Saint-Genois, sa première femme, née le 16 octobre 1597 à Mons.

b. sceau de Jean Massiet, homme de la cour de Cassel en 1445

Type héraldique : écu penché, à la fasce bretessée [...], un quartier senestre chargé de deux fasces, brochant, timbré d'un heaume fermé avec lambrequins et une tête de griffon pour cimier, entouré de feuillages.

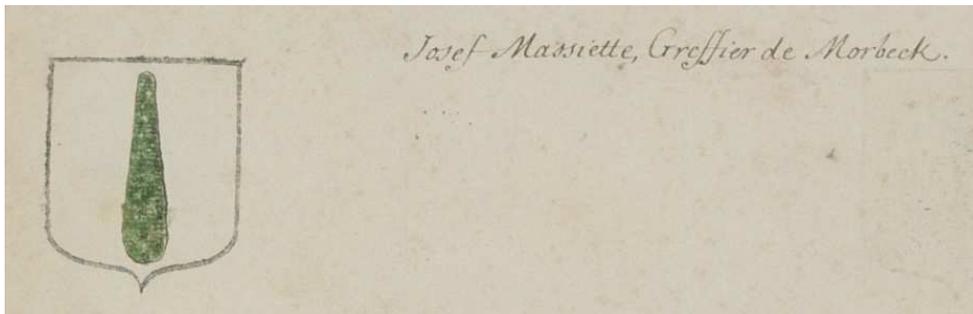
Légende : S' JAN • MA/SSIET (en caractères gothiques ornés inscrits dans une banderole)

Diamètre : 26 mm.

Sources : Demay *Flandre*, n°2356. AD Nord B 1527/15809 : « Fondation d'une fête en l'honneur de Saint Philippe approuvée par Jean Chevrot, évêque de Tournai. 17 juin 1445 » (fig. 3). Un autre document, un reçu daté de 1451¹², signé par le même Jean Massiet qui s'intitule receveur de Cassel et du Bois de Nieppe, ne conserve qu'un débris de sceau sur simple queue de parchemin.

2. Les Massiet non nobles

Les enregistrements à l'Armorial général de 1696 mentionnent quatre fois des armoiries Massiet. Celles des « vrais » Massiet, à la fasce bretessée¹³ pour Ignace, seigneur de la Bussche, à Lille, et Pierre-François, à Ypres (fig. 4 bis), ce dernier portant la même brisure de cadet que Pierre vers 1630, le croissant. Ensuite celles d'une veuve dont on ignore le prénom. Et quatrièmement, celles de Joseph Massiette, greffier à Morbecque : d'argent à une massue de sinople¹⁴ (fig. 4).



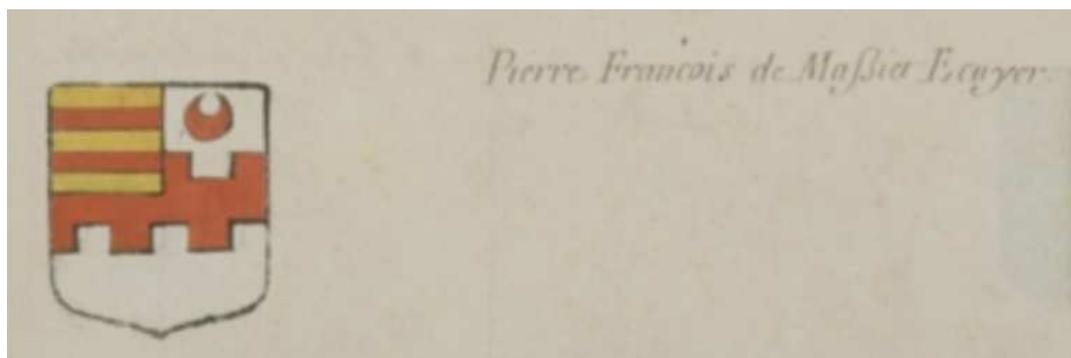
4. Armoiries de Joseph Massiette, greffier à Morbecque
(d'argent à une massue de sinople).

Registre peint de l'Armorial général, BnF, fr. 32239, p. 416.
Cliché Bibliothèque nationale de France, Paris.

12. AD Nord, B 2009, 14 mars 1451.

13. *Armorial général de France, registre dessiné et peint* : BnF, fr. 32239, p. 332, 799 et 810.

14. *Armorial de Flandre du Hainaut et du Cambrésis. Recueil officiel dressé par les ordres de Louis XIV, 1696-1710, publié d'après les manuscrits de la Bibliothèque impériale par M. Borel d'Hauterive*, Paris, 1856, p. 403 ; « Cassel », déclaration au bureau de Cassel en 1701, p. 416 du *Registre dessiné et peint* (BnF, fr. 32239).



4 bis. Armoiries de Pierre-François Massiet
(Ypres, brisure, un croissant en chef à senestre).
Registre peint de l'Armorial général, BnF, fr. 32239, p. 399.
Cliché Bibliothèque nationale de France, Paris.

Ce sont ces derniers Massiet (orthographié « Massiette » par les commis de l'Armorial) que l'on retrouve au XVIII^e siècle avec des prétentions qui furent pour le moins contrariées¹⁵. L'un d'entre eux, Louis-Joseph (1725), expose sans état d'âme les armes des « vrais » Massiet, sur le tout d'un écartelé Calonne de Courtebourne et Barbesaen (*fig. 5*), premier pas dans une démarche d'usurpation de généalogie, de titres, de particule.



5. Armoiries prises par Louis-Joseph Massiet en 1725.
Les armes des « vrais » Massiet sont ici placées sur le tout d'un écartelé
Calonne de Courtebourne et Barbesaen
(Dessin de l'auteur)

a. cachet de Michel-Joseph Massiet du Biest (1677-1729) en 1723

L'empreinte en cire noire est cassée, mutilée, cependant plusieurs éléments apparaissent.

15. Les origines et la descendance de la famille Massiet ont fait l'objet d'articles de Fabrice DE MEULENAERE (voir n. 2) et Gérard JANSSEN (« A propos de l'origine des Massiet... et des Macquart ») parus dans *Flandre-Artois Généalogie* en 1995.

Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne – 2018-4

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2018

Type héraldique : *deux fasces* et un fragment de *fasce bretessée-contre-bretessée*. Sur le côté gauche, on remarque un fragment de guirlande de fleurs encadrant l'écu.

Sources : AD Nord série C fiefs, 1187¹⁶, « Dénombrement de Belleghem, 29 avril 1723 », (fig. 6).



6. *Empreinte du cachet de Michel-Joseph Massiet du Biest en 1723*
(AD Nord, C fiefs 1187)
Photographie de D. Delgrange.

b. cachet de Chrétien-Joseph Massiet du Biest (1757- 1815) en 1783

Il faut voir plutôt celui de **Martel**, procureur au bureau des Finances. En effet, bien qu'un « cachet ordinaire » soit annoncé sur les deux documents du dénombrement du Biest et de Morbeck à Hazebrouck¹⁷, on ne voit aucune empreinte de cachet de Chrétien Massiet, seule sa signature figure. Les deux empreintes de cachet en cire rouge sont les mêmes, plus ou moins bien imprimées. Sur l'une d'entre elles on distingue un écu ovale à trois maillets, il s'agit du cachet de Martel, procureur au bureau des Finances. L'agrandissement permet de comparer les seuls éléments visibles sur les deux empreintes : lambrequins et bordure. Ils sont tout à fait semblables. La description de François Boniface, dans le *Catalogue des cachets armoriés, série C fiefs des ADN*¹⁸, est donc à corriger. Les membres de la famille Massiet, échaudés par l'affaire des armoiries, n'osent peut-être plus utiliser un cachet armorié.

c. Philippe-Joseph Massiet de Maugré (1718, Hazebrouck-1792, Merville)

Fils d'Henri et de Barbe Macquart, il fait graver en 1767 un ex-libris aux armes des « anciens » Massiet¹⁹ (fig. 7). Au XVIII^e siècle, ces Massiet-Massiette, progressant dans la hiérarchie sociale, étalent les vanités réservées à la noblesse, prennent le nom de fiefs et des titres nobiliaires, les font inscrire dans les actes publics, organisent des cérémonies funéraires avec emploi d'armoiries, font tailler des pierres tombales sculptées et des cachets armoriés reproduisant l'écu des « anciens » Massiet... Mais ils vont trop vite en besogne.

16. François BONIFACE, *Catalogue des cachets armoriés. Fiefs des Archives départementales du Nord. Série C*, Lille, 2006, p. 165.

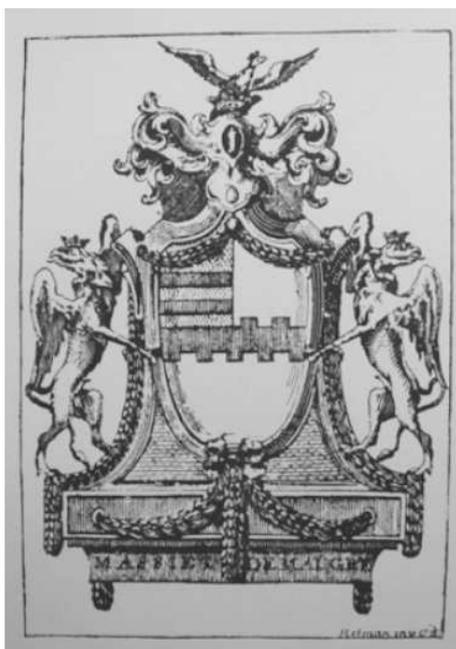
17. AD Nord série C fiefs 4698-99.

18. BONIFACE, *Catalogue des cachets armoriés* (cité n. 15), p. 165.

19. Reproduit dans Paul DENIS DU PEAGE, *Ex-Libris de Flandre et Artois*, 2 vol., Lille, 1934.

Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne – 2018-4

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2018



7. *Ex-libris de Philippe-Joseph Massiet de Maugré*,
gravé en 1767 au armes des « anciens » Massiet,
supportées par deux griffons couronnés, une aigle pour cimier
(Paul DENIS DU PEAGE, *Ex-Libris de Flandre et Artois*, 2 vol., Lille, 1934).

Un procès est intenté par les héritiers des « vrais » Massiet : les Beaufort, les Imbert, Nedonchel, Montmorency... contre Philippe-Joseph et consorts. Les défenseurs sont des Massiet, Massiet-du-Biez, Macquart-Massiet, Mullet-Massiet. Des généalogies sont produites pour les besoins du procès et il s'avère que celle des Massiet-Massiette ne concorde pas avec celle des « vrais » Massiet²⁰. L'illusion avait assez duré. Par un arrêt du Parlement de Douai en date du 11 mars 1778, les défenseurs furent condamnés à faire rayer et ôter toutes les mentions indues et à ne plus utiliser désormais les armoiries au port desquelles ils n'avaient pas droit, ne descendant pas des « vrais » Massiet.

III. QU'EN EST-IL AUJOURD'HUI ?

L'histoire armoriale des Massiet se prolonge à notre époque. L'héraldique moderne, est souvent sous-estimée, considérée parfois comme un passe-temps²¹. Son abord est rendu compliqué par des publications nombreuses et contradictoires, en particulier pour ce qui concerne les familles rattachées de près ou de loin à la noblesse. Il est nécessaire de vérifier à chaque fois les éléments d'une documentation qui paraît lacunaire ou instable.

Paul Denis du Péage, dans les *Généalogies lilloises*²², reprend ce qu'il a lu dans le manuscrit des archives municipales de Lille 15461 (photocopie AD Nord 2J24) en ayant

20. AD Nord, E 2485.

21. Elle n'est pas une science au sens moderne, plutôt un savoir, une érudition.

22. DENIS DU PEAGE, *Ex-Libris* (cité n. 18), t. 3, p. 1245-1249.

soin de ne pas évoquer les pièces du procès qu'il a certainement vues aux archives départementales du Nord dans la série E, dans celle des Placards : du 14 octobre 1777²³ et du 28 février 1778²⁴, et dans les attendus du jugement du 11 mars 1778²⁵... Il préfère puiser la matière de sa notice dans le mémoire composé en 1769 pour les *pseudo* « de » Massiet, mais faisant partie des pièces rejetées comme fausses par le Parlement de Douai !

Le *Grand armorial de France* de Jougla de Morenas²⁶ connaît des armes de Massiet, blasonnées « d'après l'Armorial général de 1696 », mais fautives : le croissant, brisure de cadet, est placé à dextre, créant ainsi une incompatibilité héraldique, la dextre étant occupée par un *franc-canton (ou quartier) à deux fasces*. Quant à l'autre variante, Jougla la donne d'après Albert Révérend²⁷ : *une fasce surmontée de trois merlettes avec, en pointe un serpent* ; elle nous est inconnue.

A partir des vastes catalogues héraldiques mis en ligne sur des sites Internet, on retrouve les armes des anciens Massiet, données pour être celles de Massiet du Biez. Ces sites utilisent les dessins de Rolland d'après Rietstap²⁸ (*fig. 8*), sans se préoccuper des histoires de lignages, ni parfois même de l'Histoire tout court. Aurait-on voulu pour une fois prendre des précautions en ayant eu vent de l'affaire des années 1770 ? Les fasces du franc-quartier sont ici brisées par changement de couleur²⁹ (*fig. 8*).



8. Sur le « net », les armes des « anciens » Massiet.

Les fasces du franc-quartier sont brisées par changement de couleur (capture d'écran par l'auteur du site www.armorial.org.fr – ancienne présentation).

23. AD Nord, Placards, 8337-9.

24. AD Nord, 8463-41.

25. Parlement de Douai, 11 mars 1778 : ... ordonne aux défendeurs de reconnoitre dans la même forme la fausseté de la généalogie cottée n°2, laquelle restera déposée audit greffe avec les pièces justificatives d'icelle... il sera procédé sur les registres ... à la radiation de l'article De, apposé au nom de Massiet et des qualités indicatives de noblesse... (dans les registres de l'Université, de l'Hôtel de Ville de Lille etc...) ... lui enjoint de faire rayer tant devant les Maréchaux de France qu'ès Chambre des Comptes de Paris & de Nancy, à effet de faire rayer les qualités par lui induement prises...

26. Henri JOUGLA DE MORENAS, *Grand armorial de France*, 7 vol., 1934-1952.

27. Albert REVEREND, *Armorial du Premier Empire*, Paris, 1894.

28. Jean-Baptiste RIETSTAP, *Armorial général*, 2 vol., Gouda, 1884-1887, t. 5, p. 10.

29. Ainsi les fasces du franc-quartier sont figurées d'azur au lieu de gueules...

Sceaux et armoiries des Massiet

Circulent aussi sur le « net » des livres de familles ornés d'armoiries, plaisants petits souvenirs illustrés, distribués à l'occasion de cousinades. Force est de constater que si, par décision de Justice, seuls ceux qui descendaient des « vrais » Massiet avaient été autorisés à revendiquer les armes et la descendance de Jean de Massiet († 1448), certains Massiet du Biest, leurs descendants ou alliés continuent à se raccrocher aux « marques » d'un « honneur » jamais atteint.